



Le Presbytère de Saint-Michel-de-Bellechasse

Un trésor québécois à sauvegarder et à revaloriser

OSER RÊVER

www.presbyteresaintmichel.com

Sylvie Lauzon
Conseillère municipale
Janvier 2021

Fais de ta vie un rêve et d'un rêve une réalité.
Antoine de Saint-Exupéry

Si tu peux le rêver, tu peux le faire.
Walt Disney

*La vie c'est comme une bicyclette,
il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre.*
Albert Einstein

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	4
MISE EN CONTEXTE	5
• Acquisition des biens de la Fabrique par la Municipalité.....	5
• Coût d'acquisition	5
• Revenus	6
• Dépenses	6
• Investissements	7
• Bilans de santé	7
• Obligations des signataires	8
• Faits récents	8
DÉMARCHE DE SENSIBILISATION ET CONSULTATION	9
• Être à l'écoute	9
• L'urgence	9
• L'approche suivie	10
• Quelques données sur l'approche	10
• Quelques réflexions reçues	10-14
OSER RÊVER	15
• Facteur décisif – Le consensus	15
• Consensus populaire – Source d'inspiration	15-16
• Réflexions spécifiques sur le « projet catalyseur »	16
• Libre cour à l'imagination.....	17
• Préoccupations et soucis.....	18-19
RÉFLEXIONS PERSONNELLES	20
• Le potentiel de l'avenir	20
• Vision pour l'avenir	20
PROCHAINES ÉTAPES	21
ANNEXES	22
1. « Projet catalyseur »	22
2. Le cœur de Saint-Michel-de-Bellechasse	22

REMERCIEMENTS

Je remercie les Michelois et Micheloises qui ont pris le temps de réfléchir et de **rêver à l'avenir** du cœur de Saint-Michel-de-Bellechasse y compris l'avenir du presbytère, de sa grange à dîme et de ses terrains adjacents.

Merci à ceux qui ont compris que l'avenir est entre leurs mains et que le temps est arrivé pour se retrousser les manches et sauvegarder et revaloriser le patrimoine bâti au bénéfice des générations présentes et futures.

Un remerciement particulier à madame Brigitte Breton, journaliste. Son article dans le journal Le Soleil du 31 octobre 2020 a donné des ailes au projet de sauvegarde et de revalorisation et a sensibilisé maints Québécois et Québécoises au bijou patrimonial national qui se trouve à Saint-Michel-de-Bellechasse. Son article a sensibilisé les plus hautes instances du Ministère de la Culture et des Communications et du Gouvernement.

Je remercie aussi de façon très chaleureuse tous ceux qui m'ont adressé des propos encourageants et motivants, de même que tous ceux qui se sont portés disponibles pour me donner un coup de main dans les mois à venir. J'apprécie cette générosité qui vient naturellement et spontanément des gens de Saint-Michel.



Ils ont dit...

J'aimerais être informé s'il y a formation de comité ou si vous avez besoin d'aide pour quoi que ce soit. Mon taux horaire est bénévole... **CB**

... Nous adhérons à ce projet et nous nous rendrons disponibles tous les 2 au besoin pour partager des idées ou participer aux différentes éventuelles étapes. Tu peux compter sur nous! Après cette recherche d'adhésion et de mobilisation, j' imagine qu'une prochaine étape cruciale sera celle d'évaluer les coûts d'un tel projet pour aller chercher des subventions...? Probablement un plan triennal...? **DL + GD**

... Si vous avez besoin d'une quelconque aide dans la concrétisation de votre projet, je serai disponible. **YR**

... Il y a bien des choses intéressantes à créer et à réaliser. Je peux investir du temps, si vous avez besoin. Ça me fera vraiment plaisir de travailler avec vous. **FR**

... Si tu as besoin de mon aide pour quoi que ce soit, n'hésite pas à me le dire. **FR**

... J'applaudis votre passion si tangible et votre engagement bien sincère. Si je peux vous être d'une quelconque assistance, n'hésitez pas à me faire signe. Je serais heureux de vous offrir mon temps et mon expertise. Ce sera un plaisir d'en discuter avec vous. **DL**

... je crois être outillée pour aider à l'implantation de ce projet et à son développement. Il me ferait grand plaisir de discuter avec vous de ce projet et de voir comment je pourrais vous aider. **ST**

... J'aimerais être dans votre comité s'il reste de la place. Ça représente beaucoup de choses comme j'avais en tête. **AL**

Il me ferait grand plaisir de discuter avec vous de ce projet et de voir comment je pourrais vous aider. **ST**

Acquisition des biens de la Fabrique par la Municipalité

Le 13 février 2017, la Municipalité et la Fabrique expriment clairement et explicitement dans un *Protocole d'entente*¹ quatre (4) principes fondamentaux :

1. La reconnaissance de « *la valeur historique, patrimoniale et culturelle exceptionnelle du patrimoine communautaire constitué par l'ensemble des biens de la Fabrique* »,
2. La volonté « *de mettre en commun leurs efforts la volonté commune de conserver et mettre en valeur pour les générations actuelles et futures tout ce patrimoine communautaire en lui assurant un usage public à perpétuité, accessible à tous, et de mettre en commun leurs efforts à cet effet* »,
3. L'exclusion de « *toute privatisation de ce patrimoine communautaire* », et
4. Le transfert des biens immobiliers de la Fabrique à la Municipalité « *est la meilleure façon d'assurer la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine communautaire dans l'intérêt des résidents actuels et futurs de la Municipalité et des environs* ».

Ce *Protocole d'entente* visionnaire fait partie intégrante du Contrat d'acquisition signé le 7 septembre 2017 où la Municipalité acquiert² légalement et librement certains biens³ de la Fabrique dont le presbytère, la grange à dîme et des terrains adjacents.

Coût d'acquisition

La Municipalité a acquis les biens de la Fabrique pour la somme de 450 000,00 \$⁴, dont 50 000,00 \$ fut remis à la Fabrique au moment de la signature du Protocole d'entente le 13 février 2017 et un autre 50 000,00 \$ remis lors de la signature du Contrat d'acquisition le 7 septembre 2017.

Quant au solde de 350 000,00 \$, la Municipalité doit le payer à la Fabrique par dix (10) versements annuels égaux et consécutifs de 35 000,00 \$ chacun en capital plus les intérêts applicables (2.5% l'an) calculés selon les termes du Contrat.

Le premier de ces versements fut payé le 15 mars 2018. Le solde au 15 mars 2020 était de l'ordre de 245 000,00 \$. Un montant de 35 000,00 \$ sera versé le 15 mars 2021. Au 16 mars 2021, le solde sera de 210 000,00 \$.



¹ Page 1 du Protocole d'entente. Visiter www.presbyteresaintmichel.com

² L'acquisition a été autorisée à l'unanimité par le Conseil municipal le 7 août 2017, résolution 2017-08-7-136.

³ Les autres biens acquis de la Fabrique sont : un terrain à l'angle des rue des Remparts et St-Joseph, un terrain de stationnement près de la chapelle ND de Lourdes, un terrain de stationnement immédiatement au sud de l'église et un terrain entre la sacristie et le Collège Dina Bélanger.

⁴ Page 5 du Contrat d'acquisition, section Prix. Visiter www.presbyteresaintmichel.com

Revenus

L'acquisition et l'entretien des biens acquis de la Fabrique sont financés exclusivement et directement par les citoyens de Saint-Michel-de-Bellechasse par une taxe foncière spéciale. Cette taxe foncière *Fabrique* a vu le jour le 15 janvier 2018⁵.

Le taux de la taxe *Fabrique* varie annuellement mais se situe à moins de 3 sous pour chaque cent dollar de biens imposables.

En 2021, pour une propriété évaluée à 254 240,00 \$⁶, la taxe spéciale *Fabrique* s'élèvera à 63,05 \$, ou 5,25 \$ par mois.

	2018	2019	2020	2021
Évaluation moyenne de propriété	242 770 \$	242 352 \$	251 706 \$	254 240 \$
Taux de taxe <i>Fabrique</i>	0,02263 \$	0,02908 \$	0,02805 \$	0,0248 \$
Taxe <i>Fabrique</i> en moyenne par propriété	54.93 \$	70.48 \$	70.60 \$	63.05 \$
Revenus totaux provenant de la taxe Fabrique	62 675,00 \$	80 752,00 \$	82 533,00 \$	72 656,00 \$

Dépenses

Pour les années financières 2018 à 2020, les revenus et dépenses furent :

	2018			2019			2020		
	Budget	Dépensé	%	Budget	Dépensé	%	Budget	Dépensé	%
REVENUS – taxe <i>Fabrique</i>	62,675.00			80,752.00			82,533.00		
DÉPENSES									
capital	35,000.00	35,000.00	55.8	35,000.00	35,000.00	43.3	35,000.00	35,000.00	42.4
intérêts	11,810.00	4,531.00	7.2	5,742.00	7,875.00	9.8	7,000.00	7,000.00	8.5
assurances	4,865.00	4,864.00	7.8	5,010.00	5,199.40	6.4	5,433.00	5,407.00	6.6
électricité/chauffage	6,000.00	10,088.00	16.1	10,000.00	8,850.15	11.0	10,100.00	5,303.00	6.4
entretien et réparations	5,000.00	3,062.00	4.9	25,000.00	3,606.13	4.5	25,000.00	270.00	0.3
Total Dépenses	62,675.00	57,545.00	91.8	80,752.00	60,530.68	75.0	82,533.00	52,980.00	64.2
NON-DÉPENSÉ		5,130.00	8.2		20 221,32	25.0		29,533.00	35.8

⁵ Résolution 2018-01-15-25 – Adoption du Règlement no 477-2018 décrétant le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2018 et les conditions de leur perception.

⁶ Évaluation moyenne des propriétés desservies et non-desservies, selon le Budget 2021 de la Municipalité adopté le 22 décembre 2020. Visiter www.stmicheldebellechasse.ca

Entretien et réparations :

Depuis 2017, l'entretien est limité au strict minimum telle la tonte de la pelouse. Les plates-bandes sont ignorées et dépendent du bénévolat de quelques bons résidents qui se pointent régulièrement pour planter des fleurs au printemps et ramasser les feuilles à l'automne. Les réparations sont limitées aux situations urgentes telles que les infiltrations, les fuites d'eau, l'émondage et la coupe d'arbres.

En 2020, les dépenses associées à l'entretien et aux réparations s'élevaient à un total de 270,00 \$ ou à 0.3 % du budget de 82 533,00 \$.

Surplus non-dépendé :

Depuis 2018, la Municipalité n'a pas dépensé le plein montant des revenus de la taxe spéciale *Fabrique*, ni les sommes budgétées pour les biens de la Fabrique.

En 2018, le surplus non-dépendé était de 5 130,00 \$, en 2019 de 20 221,32 \$ et, en 2020, le surplus était de 29 553,00 \$. Sur une période de trois ans, un montant de **54 904,32 \$** provenant de la taxe spéciale *Fabrique* n'a pas été dépensé à sa fin spécifique

Selon les termes du Contrat d'acquisition⁷, la Municipalité peut se prévaloir d'une clause de paiement par *anticipation* :

« ... l'acquéreur aura le droit de payer par anticipation le solde de prix de vente, sans avis préalable ni indemnité. Tout paiement partiel ne devra pas être inférieur à CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00\$) ou des multiples de cette somme. »

Depuis l'acquisition, aucun paiement par anticipation n'a été fait. Au cours des trois dernières années, le montant de **54 904,32 \$** plus haut mentionné aurait pu être affecté à la dette d'acquisition.

Investissements

Depuis 2017, aucun investissement n'a été planifié pour le presbytère et la grange à dîme dans les Plans triennaux d'immobilisations (PTI)⁸. Le PTI approuvé le 22 décembre 2020 ne fait pas état d'investissements pour les années 2021, 2022 et 2023.

Ce PTI ne reconnaît aucunement les investissements qui seront nécessaires suite aux bilans de santé attendus de sept bâtiments municipaux : le presbytère, la grange à dîme, le centre communautaire, la caserne de pompiers, le réservoir, l'usine de traitement et la Marina - port de plaisance.

Bilans de santé

Le 4 février 2020, le Conseil a approuvé un montant de 3 926,19 \$ pour la préparation d'un bilan de santé du presbytère et 2 536,56 \$ pour un diagnostic de la grange à dîme. Les rapports sont en attente depuis le 1er septembre 2020.

Dans *La Vague* de novembre 2020, le maire Éric Tessier affirme que le « presbytère est dans un état de désuétude plus important que prévu.... » et que « cela implique que la Municipalité devra investir significativement dans sa remise à niveau ».

⁷ Page 6 du Contrat d'acquisition, section Paiement par anticipation. Visiter www.presbyteresaintmichel.com

⁸ Aucune somme n'est prévue dans les PTI pour deux autres propriétés patrimoniales appartenant à la Municipalité : l'ancienne caserne de pompier et l'ancien Palais de justice.

Obligations des signataires

En ce qui concerne l'acquisition des biens de la Fabrique, les deux signataires ont des obligations spécifiques et précises concernant la bonne gestion des biens acquis.

La Municipalité :

Selon les termes du Contrat d'acquisition⁹, la Municipalité s'oblige à conserver :

« *en bon état les bâtisses érigées ou qui seront érigées sur l'immeuble vendu, ainsi que tous les biens qui y sont ou qui y seront incorporés, attachés, réunis ou unis par accession ou autrement et qui sont considérés comme immeubles en vertu de la loi, de façon à ne pas diminuer la garantie du vendeur.* »

Les élus municipaux sont les chiens de garde du patrimoine acquis en 2017 et ils ont le mandat et l'obligation de le conserver et de le gérer sainement. Ceci au même titre qu'ils sont responsables de protéger la santé publique et la sécurité publique et de veiller au développement économique local, au réseau routier, au déneigement, à l'urbanisme, aux loisirs et au développement communautaire et culturel.

La Fabrique :

Selon les termes du Contrat d'acquisition, la Fabrique est aussi obligée de conserver et de préserver les lieux et les bâtisses érigées :

« *Si l'acheteur [la Municipalité] néglige de maintenir l'immeuble vendu en bon état, d'y faire les réparations nécessaires après en avoir reçu la demande du vendeur ou si l'immeuble vendu est laissé vacant ou à l'abandon, le vendeur [la Fabrique] pourra, sous réserve de ses autres droits et recours, pénétrer dans les lieux pour y effectuer les travaux requis ou prendre toute autre mesure appropriée, aux frais de l'acheteur.* »

Cette clause du Contrat d'acquisition est visionnaire. Elle s'avéra importante aux cours des prochains mois en raison des résultats et recommandations des deux bilans de santé attendus.

Faits récents

Le 6 octobre 2020, sur un vote divisé tranché par le maire, le Conseil a résolu de tenter renégocier avec la Fabrique certaines clauses prétendument *limitatives* dans le Contrat et le Protocole d'acquisition des biens de la Fabrique de Saint-Michel-de-Bellechasse.

Le 30 octobre 2020, par une lettre transmise à la Municipalité, la Paroisse de Saint-Benoît-de-Bellechasse affirme ne « *pas poursuivre les démarches de négociations* » car le Contrat d'acquisition et le Protocole furent légalement et librement signés par les parties en 2017.

Le 8 décembre 2020, le Conseil municipal a résolu, sur un vote divisé tranché par le maire, de transmettre un *avis de fin de bail* d'un bureau pour la Paroisse de Saint-Benoît-de-Bellechasse dans le presbytère. La fin du bail prendrait effet à 60 jours de la réception de l'avis. Les justifications citées pour l'expulsion : *la pandémie, le télétravail et les coûts de chauffage*¹⁰.

Le 17 décembre 2020, la Paroisse de Saint-Benoît-de-Bellechasse et la compagnie *Les Cimetières de la Seigneurie en Bellechasse* reçoivent de la Municipalité copie de la résolution du 8 décembre et une lettre annonçant la fin du bail dans 60 jours. Les deux organismes ont jusqu'au 17 février 2021 pour libérer les espaces à bureaux au presbytère.

Le 21 décembre 2020, la Paroisse demande un délai jusqu'au 1er juillet 2021.

Le 7 janvier 2021, la compagnie *Les Cimetières* demande un délai de déménagement de 6 mois à partir de la date où la Municipalité ne sera plus en zone rouge et que les permis pour la réalisation des travaux d'aménagement des nouveaux bureaux soient obtenus.

Le 14 janvier 2021, les demandes d'extension du délai d'expulsion de la Paroisse et de la compagnie *Les Cimetières* du presbytère sont à l'ordre du jour du Conseil municipal. Le sujet est reporté à une autre séance du Conseil.

⁹ Page 6 du Contrat d'acquisition, section Charges et Conditions, paragraphe 3 (7 septembre 2017). Disponible sur www.presbyteresaintmichel.com

¹⁰ Les coûts d'électricité et de chauffage sont complémentent défrayés par la taxe spéciale *Fabrique* et ne sont pas des coûts supplémentaires pour les contribuables.

DÉMARCHE DE SENSIBILISATION ET DE CONSULTATION

Être à l'écoute

La démarche de sensibilisation et de consultation¹¹ se cadre bien avec celles du maire Éric Tessier qui se dit être « à l'écoute » des préoccupations des citoyens¹² et « ouvert » à examiner divers projets pour le presbytère¹³.

La démarche a été entamée puisque la sauvegarde et la revalorisation du presbytère et de la grange à dîme en valent le coût et les citoyens méritent de s'exprimer. Le but était de mieux jouer mon rôle¹⁴ de Conseillère municipale et de *représenter la volonté des citoyennes et citoyens au sein du conseil municipal* et de *me tenir au fait des préoccupations et des projets que les citoyennes et citoyens souhaitent voir se concrétiser.*

L'urgence

Il est important d'être à l'écoute pour quatre (4) raisons :

1. Le délaissement graduel depuis 2017 du presbytère et de la grange à dîme sont sources d'inquiétudes pour les citoyens.

2. Le 6 octobre 2020, le Conseil municipal adopte, par vote divisé, une résolution qui risquait d'éventrer la vision des architectes du Protocole d'entente et du Contrat d'acquisition. Cette résolution cherchait, entre autres, à supprimer les quatre (4) principes fondamentaux du Protocole d'entente, les pierres angulaires de l'acquisition.

3. Les bilans de santé attendus risquent de recommander des réparations coûteuses au presbytère et à la grange à dîme. Ceci aura des conséquences sérieuses sur l'avenir financière de la Municipalité et la sauvegarde des immeubles patrimoniaux.

4. Le *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, mis sur pied par le Gouvernement du Québec en 2019, se termine le **31 mars 2022**. Ce programme vise la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti. Afin de profiter de cette opportunité, il faut structurer un projet à soumettre au Ministère de la Culture et des Communications. D'où l'urgence de consulter et d'établir un consensus populaire sur un projet de sauvegarde et de revalorisation.



¹¹. Démarche entreprise de mon propre chef et à mes dépens. Aucun fonds public ne fut utilisé.

¹². La Vague, novembre 2020.

¹³. Journal Le Soleil, 31 octobre 2020.

¹⁴. Page 5 du Guide d'Accueil et de référence pour les élus et les élus municipaux, juillet 2020, publication du Gouvernement du Québec.

L'approche suivie

En période de pandémie, pas question de groupes de discussions ou des soirées de consultation publique. Puisque les consignes sanitaires empêchent les rassemblements, un site Web¹⁵ avec vidéos a été créé. Les objectifs étaient de :

1. *Sensibiliser* la population à la valeur historique, patrimoniale, environnementale et culturelle du presbytère, de la grange à dîme et des terrains adjacents,
2. *Susciter* une réflexion, et
3. *Offrir* aux Michelois et Micheloises l'opportunité de s'exprimer et de présenter leurs préoccupations et rêves pour l'avenir.

Pour démarrer la réflexion et stimuler l'esprit et les neurones, un « projet catalyseur » a été proposé dans une des vidéos du site Web www.presbyteresaintmichel.com.

Cet outil déclencheur a joué à merveille son rôle. Les Michelois et Micheloises ont compris et n'ont pas hésité à transmettre leurs préoccupations, idées, souhaits et rêves.

Quelques données sur l'approche

Le lancement du site Web a débuté le 7 octobre par un courriel à 130 résidents de Saint-Michel-de-Bellechasse et par la distribution d'un feuillet à 800 résidences de la Municipalité. Au-delà de 200 courriels et messages commentant le « projet catalyseur » furent reçus. Tous ces messages furent positifs et sincères, sauf quatre.

Durant la période du 7 octobre au 13 novembre, 1 164 personnes ont visionné le site Web et la vidéo. De ceux-ci, 837 (72%) demeuraient à Saint-Michel, Beaumont, Lévis ou Québec.

Le formulaire de contact sur le site Web a permis de récolter près de 70 commentaires provenant de personnes partout au Québec et même d'Europe. En plus du formulaire Web, les citoyens pouvaient soumettre directement leurs commentaires et suggestions de vive voix, par téléphone, par lettre ou par Facebook.

Des articles dans le journal *Le Soleil*, le *Journal de Québec* et *La Voix du Sud* ont aussi généré des douzaines de messages.

Le 31 octobre, soit la date de la publication de l'article de madame Brigitte Breton dans le journal *Le Soleil*, a été la journée la plus populaire avec 261 visionnements du site Web.

Sans exception, les messages reçus suite à l'influence médiatique appuyaient l'initiative de sauvegarde et de revalorisation.

Quelques réflexions reçues

Certaines réflexions furent très émouvantes et motivantes, en particulier celui d'une ex-enseignante de la Côte-Nord:

« Vous avez raison de vouloir sauvegarder votre beau presbytère. Il est superbe et semble encore bien tenir debout. C'est fou comme les Québécois ne montrent pas souvent leur attachement à leurs vieux bâtiments patrimoniaux ! C'est important. Étant une ex-enseignante en Histoire, il faut transmettre notre Histoire aux jeunes et votre presbytère fait partie de l'Histoire. Je vous offre mon support indéfectible pour votre projet. Ne lâchez pas. » **MP**

Une personne née au 3e rang :

« Je suis née au 3e rang de St-Michel, et j'ai donc depuis toujours vu le presbytère quand on allait au village. C'est un magnifique bâtiment qu'il convient à tout prix de préserver. Le projet mis de l'avant est extrêmement intéressant, dans ce sens qu'il regrouperait autour du presbytère un noyau culturel d'interprétation de Bellechasse. En plus de préserver l'édifice patrimonial, le projet permettrait de donner au village une visibilité encore plus grande, et d'y attirer les visiteurs intéressés par la beauté, l'histoire passée et le dynamisme présent de Bellechasse. J'appuie entièrement ce projet. Merci pour ton dévouement pour le patrimoine bâti de Bellechasse et de St-Michel en particulier. J'appuie de tout cœur ton projet. Ce patrimoine, c'est l'identité d'un peuple, et c'est ce qu'on veut voir en premier quand on visite un nouveau pays. » **FR**

¹⁵ Visiter www.presbyteresaintmichel.com.

Un résident :

« Je demeure à St Michel de Bellechasse, Le presbytère je le vois souvent et j'ai toujours trouvé qu'il était situé sur un site exceptionnel. On a pas de salle de réception à St Michel capable de recevoir entre 50 et 100 personnes pour un projet de mariage, anniversaires (25, 50 ou 60 ans.) bal de finissants etc. Le presbytère pourrait servir à ça avec une cuisine pour un traiteur. Imaginer lorsqu'il fait beau, la réception pourrait avoir lieu à l'extérieur face au fleuve. Quel beau site. » **JM**

Un résidant de la rue Principale :

« Belle vision d'avenir, je crois que nous devons inclure ce bel ensemble patrimonial dans notre vie de tous les jours et lui redonner ses lettres de noblesse. Saint-Michel est le village qui a le plus bel accès direct au fleuve. Nous sommes plusieurs à en profiter quotidiennement par de belles longues promenades qui nous amènent tous à circuler près du presbytère. C'est le cœur de notre beau village et on se doit de lui redonner la place centrale qui lui revient. Je suis en accord avec l'utilisation à la fois citoyenne, communautaire et touristique. La vue sur le fleuve y est majestueuse et doit être partagée avec le plus grand nombre. Je me vois bien y partager un bon café en discutant des enjeux pour l'avenir pour notre cher village, ou simplement pour profiter de la vue... Merci pour le temps et les ressources nécessaires pour la réalisation de cette vidéo. Il démontre bien le besoin de protéger et de revitaliser cet édifice si significatif que plusieurs nous envient. » **PG**

Un résident :

« Très belle vidéo. Bravo. J'ai beaucoup appris. Le projet qui est soumis est très intéressant pour conserver le presbytère et d'autre part, mettre en valeur le village et son histoire très riche. Les aînés du village, qui peuvent encore raconter l'histoire de St-Michel même s'ils sont de moins en moins nombreux, seraient très certainement heureux de vous raconter leur histoire de St-Michel. Conserver des vidéos de ces témoignages serait essentiel. » **RL**

Une résidente :

« ... Je pense qu'on ne devrait pas surcharger l'espace entourant le presbytère. Les bureaux de la mairie ont-ils vraiment besoin d'être là? Il me semble que cela devrait être un espace culturel et historique et que l'on devrait conserver la beauté du site. Le bâtiment pour la bibliothèque me semble plus approprié dans cet espace. Je crois que ce projet est vraiment un peu trop gros. On pourrait y aller par étape et voir comment dans un premier temps, on peut utiliser le

presbytère, avant de procéder à l'ajout de bâtiments. Je demeure disponible pour en discuter. » **LC**

Un résident de longue date :

« Tel que promis je vous transmets mes impressions sur votre projet de revaloriser le presbytère de Saint-Michel-de-Bellechasse. C'est un très beau projet de mettre en valeur ces bâtiments du patrimoine communautaire de Saint-Michel. Cependant à mon avis l'ajout de bâtiments tel le bureau de la Mairie, le pavillon bibliothèque et archives, ainsi que le pavillon accueil ne semble pas à mon avis intégrer la notion de secteur patrimonial. C'est un projet qui doit d'être présenté avec un bon montage financier, s'assurer d'obtenir le maximum des programmes de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, maintenant disponible. Il faut également être en mesure d'en assurer sa rentabilité à long terme en tenant en compte de la capacité de payer des citoyens. Le pavillon d'accueil, un élément indispensable dans un tel projet à mon avis devrait être intégré dans les murs du presbytère afin de ne pas modifier l'architecture du site. Je considère aussi que la vue sur le fleuve de ce secteur fait parti du patrimoine de St-Michel. La municipalité à regret n'a jamais pris en compte de préserver cette vue imprenable sur le fleuve. L'implantation du restaurant sur le site de la marina ainsi que l'entreposage de voilier pour la saison hivernal, en sont la preuve, particulièrement en automne. C'est pourquoi on pourrait envisager le transfert du restaurant au presbytère et ainsi avoir la possibilité d'un restaurant ouvert en permanence à St-Michel. À proximité, se trouve un autre bâtiment municipal, la caserne des pompiers qui mériteraient un peu d'attention. Ce bâtiment bien situé au centre du village, après restauration, pourrait abriter un bureau d'information touristique, avec accès à des toilettes propres et suffisantes, et peut-être un café internet pour accommoder décentement les touristes. » **BL**

Une résidente de longue date :

« Un grand merci pour votre implication auprès de la municipalité. Je lis avec grand intérêt vos communiqués. Merci de tenir la population informée et d'avoir à cœur la collaboration et la coopération. Merci beaucoup du souci que vous avez eu de nous informer de l'histoire du presbytère. Je conserverai précieusement le pamphlet reçu pour raconter fièrement Saint-Michel à ceux qui y passe. J'appuie l'idée de rendre le lieu «gardien de l'histoire» et touristique. Je pense qu'il servirait ainsi à la fois aux membres de la communauté qu'aux touristes. J'aurais la suggestion suivante à apportée : Puisque l'accès et la vue au fleuve sont des grandes richesses de notre municipalité, il serait à mon sens souhaitable que le pavillon de la bibliothèque et le pavillon de la Mairie soient interchangés sur le plan.

La communauté pourrait alors visiter la bibliothèque, s'y adonner à la lecture, y participer à des activités culturelles en ayant une vue au fleuve. L'accès au terrain au Nord du presbytère serait également ainsi facilité pour les citoyens et pourrait être utilisé par la bibliothèque en saison chaude. Les bureaux de la Mairie, utilisés par moins de personnes, pourraient être replacés entre l'église et la grange, ou même dans «l'ancienne bibliothèque» (quoique ce bâtiment ne soit pas facilement accessible pour les personnes à mobilité réduite). Il serait intéressant que la dimension de la bibliothèque permette l'intégration d'une ludothèque (près de jeux et jouets pour tout âge) et d'un local communautaire de prêt d'outils. Encore une fois merci de toute l'énergie que vous y mettez. » **MP**

Un résident de l'Anse Mercier :

« Une conseillère municipale qui a à cœur la mise en valeur de notre municipalité et le bien-être de ses citoyens et citoyennes. Depuis plusieurs années, elle cogite un projet visant à préserver le vieux presbytère et ultimement le sauver de la démolition. Vous trouverez en annexe une présentation de son projet de même qu'une vidéo qui vous permettra, d'une part, de réaliser l'importance historique de ce bâtiment et d'autre part de rêver à une réalisation qui, avec un peu de vision, pourrait se réaliser. » **LG**

Un nouvel arrivant :

« La consultation que vous avez lancée où vous exposez les problèmes inhérents à la conservation de cet édifice historique et très précieux par sa valeur patrimoniale m'a touché profondément. J'y ai revécu le malaise ressenti par des questions similaires au sein de la municipalité que je viens de quitter. Je comprends que le désir de s'adapter au monde moderne et de suivre le progrès se présente dans les réflexions de toute administration municipale. On semble y oublier qu'une municipalité n'est pas une entreprise commerciale. Il est vrai qu'il faut « gérer », mais le devoir des élus municipaux doit être aussi d'écouter attentivement les citoyens pour ensuite les rassembler autour de projets issus de la pensée populaire et représentatifs de l'identité des citoyens. Il est de plus du devoir des élus de représenter la population auprès des instances plus élevées, soit pour demander de l'aide, soit pour soumettre des questions, des problèmes ou certains projets. » **JD**

Une nouvelle arrivante :

« Je suis en effet plus qu'heureuse d'être de retour dans mon beau village. Les travaux de rénovations vont bon train... J'espère vivement par ailleurs que ton projet saura convaincre les michelois/es et les décideurs de l'énorme

potentiel qu'il pourrait engendrer. » **PC**

Une nouvelle arrivante :

« Je viens tout juste de déménager à Saint-Michel-de-Belchasse. J'ai reçu un pamphlet par la poste concernant le projet pour restaurer le presbytère et le musée, etc. Je suis très intéressée à vous parler et m'impliquer dans le projet si vous le voulez bien. J'ai un baccalauréat en Sciences des religions de l'UQAM et je crois être outillée pour aider à l'implantation de ce projet et à son développement. » **ST**

Quatre membres d'une même famille :

« Merci beaucoup pour le travail extraordinaire sur la superbe vidéo du presbytère, jamais je n'aurais pensé que notre presbytère était si riche en histoire. Nous sommes tous et toutes avec toi pour ce beau projet! Félicitations ! » **FM + 3**

Un couple :

« Quel travail incroyable! C'est une TRÈS TRÈS belle présentation! Je suis impressionnée par ton investissement personnel à ce projet. FÉLICITATIONS pour ta très grande implication. Tu donnes un grand coup et que de reconnaissance à ton investissement. Ton travail de recherche et de vision pour la revalorisation du presbytère fait plein de sens, est vraiment très bien dans son ensemble et, est très méritoire. Vraiment tout St-Michel peut être fier de ton implication et ta détermination. La qualité des messages livrés et la qualité de ta présentation sont non seulement une belle sensibilisation mais est stimulant pour la communauté. Cela correspond à un projet bien pensé, bien structuré et qui donne un élan et le goût de t'aider. » **GD + DL**

Un couple :

« Tout d'abord cette vidéo est très bien faite autant le message, le montage, les photos et la grande technicité. Félicitations à tous ceux et celles qui y ont participé. Court, bref et précis, cet outil permettra de faire connaître ce trésor national à plusieurs personnes très facilement, dans cette ère de vitesse où plusieurs ne prennent plus le temps de lire. Ce médium technique facilitera grandement la tâche. De notre côté, nous l'avons fait suivre rapidement à plusieurs personnes de notre famille et à des amis résidant à St-Michel ou ayant un lien d'attachement très fort à notre beau village. Nous leur avons demandé de faire suivre au suivant ... pour s'assurer de sensibiliser le plus de personnes possibles. Voilà la magie du web ! Les idées proposées sont très intéressantes et la revalorisation du cœur du village est toute indiquée pour laisser un héritage historique, culturel, patrimonial et touristique de grande valeur à ceux et celles

qui viendront après nous. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut passer à l'action mais nous ne sentons pas du tout l'intérêt de notre maire et de certains élus à aller dans ce sens. Puisque c'est la municipalité qui est propriétaire des lieux, faudra sûrement attendre un éventuellement changement au sein de cette équipe pour s'assurer que l'on rame tous dans le même sens et que les vents sont favorables (sans jeux de mots!). D'ici là, nous sensibilisons le plus de gens possible autour de nous et, il nous fera plaisir de participer à une consultation populaire pour enrichir les idées ; toutefois, la proposition de Sylvie est très complète et englobe déjà de belles idées favorables à la réussite de ce projet. Merci de nous tenir informés de la suite ... Encore une fois BRAVO pour cette initiative et le courage derrière ce geste. » **SV + FG**

Un couple :

« C'est avec un grand intérêt que nous avons visionné votre présentation vidéo sur l'avenir du presbytère de Saint-Michel-de-Bellechasse, puis pris connaissance de l'article du journal Le Soleil. Nous tenons d'abord à vous féliciter pour votre initiative afin de préserver ce joyau du patrimoine bâti, situé au cœur d'un des plus beaux villages du Québec. Il serait malheureux, voire inconcevable, que ce site soit dénaturé par la destruction du presbytère pour y bâtir des condominiums ou autres immeubles avec vue sur le fleuve. En consultant le site presbyteresaintmichel.com, nous avons lu que le presbytère n'était plus chauffé. Ceci nous inquiète grandement, car c'est souvent de cette façon que nous perdons des bâtiments patrimoniaux. Il serait important de maintenir un chauffage minimum pour éviter sa dégradation. Votre projet de rénover le presbytère et la grange ainsi que de les réunir par une intervention contemporaine nous semble très pertinente. Ce type d'intervention est souvent appliqué pour recycler des bâtiments anciens et leur donner une nouvelle vocation. Il ne faudrait toutefois pas que les ajouts dominent l'aménagement. Par ailleurs, l'idée de réunir plusieurs fonctions dans un même lieu permettra de dynamiser le site et d'être un pôle rassembleur pour la population. Bref, c'est un projet prometteur qui permettrait à Saint-Michel de se démarquer dans la mise en valeur du patrimoine et de faire connaître le presbytère, tout en offrant des services diversifiés dans un milieu enchanteur, non seulement pour la population de Saint-Michel et des environs mais aussi pour le tourisme. Nous vous remercions pour votre implication dans la sauvegarde de ce patrimoine et nous vous félicitons pour votre excellente présentation vidéo. Comme vous le savez nous sommes profondément attachés au noyau villageois de Saint-Michel et au patrimoine michelois, dont la collection de M. Daniel Pouliot, nous espérons donc que votre initiative suscitera l'adhésion afin de permettre la sauvegarde et la mise en valeur du presbytère.

Merci de nous tenir au courant de tout développement dans ce dossier. » **CC + MM**

Un né-natif :

« J'ai visionné avec grand intérêt votre documentaire intitulé «Un héritage québécois à revaloriser» et je dois dire que c'est extrêmement bien fait et complet. Étant «né natif» de St-Michel, j'ai énormément de souvenirs concernant le presbytère et votre vidéo a fait resurgir en moi beaucoup de nostalgie. Si vous avez besoin d'une quelconque aide dans la concrétisation de votre projet, je serai disponible. » **YR**

Une née-native :

« Bravo c'est super très bien fait encore Bravo et Merci pour St-Michel. Si je gagne la Lotto Max, je vous donne un 1 million \$ pour le projet. » **LT**

Une née-native (maintenant en Californie):

« Même étant née à Saint-Michel-de-Bellechasse, je ne savais pas que le presbytère datait de 1739 et qu'il était le premier presbytère catholique en Amérique du Nord. Maintenant que je vis en Californie, je suis fière de pouvoir dire que mon village natal fut le lieu d'origine du premier bâtiment religieux du patrimoine catholique. Je suis souvent retournée à Saint-Michel pour voir la famille qui y demeure encore, mais désormais c'est avec un regard différent que j'irai faire mes dévotions à mes ancêtres au cimetière situé tout près du presbytère. La réalisation de cet édifice historique est d'une importance vitale dans la connaissance de nos origines. » **DR**

Une résidente de longue date :

« J'ai reçu le document sur le presbytère...il est très intéressant... c'est juste le bureau de la mairie qui va enlever la vue à certaine personnes,,, je ne suis pas sûr que cela va plaire... en avant de la grange cela ne pose pas problème... mais on ne sais pas la grandeur des bâtiments... je sais que c'est un premier jet... je voulais juste te donner mon commentaire... beau travail... » **AM**

Une résidente :

« Ta vidéo est juste wow ! Je capote. C'est clair, précis, les plans 3D vraiment wow. Je pense vraiment que cette vidéo va être populaire auprès de plusieurs mais surtout elle va ouvrir la discussion. » **JC**

Une résidente :

« Je viens de visionner avec un immense plaisir et fierté la vidéo que tu nous partages si bien. Ton propos est rassembleur et enfin, il y a matière à échanger, à espérer!!! » **LC**

Une étudiante :

« Je suis étudiante à la maîtrise en architecture et en design urbain à l'Université Laval. Dans le cadre de mon projet de fin d'études, je souhaite m'intéresser aux transformations des municipalités rurales près de Québec et sur la préservation de leur patrimoine bâti. Je suis tombée sur votre vidéo présentant la situation actuelle avec le presbytère et ça a été un réel déclic. J'aimerais donc travailler particulièrement au courant des prochains mois sur un projet de revitalisation de ce patrimoine. Je crois que la qualité de l'architecture du presbytère et le rapport qu'entretient le site avec le paysage et le fleuve promettent une exploration intéressante » **LB**

Un visiteur :

« Je suis Français de naissance et Québécois de cœur. C'est pourquoi, je me permets de vous écrire afin de vous soutenir dans votre lutte du presbytère qui représente tellement d'histoire. Il ne faut pas continuer à détruire le patrimoine de votre merveilleux pays que nos ancêtres français ont développé et qui a fait de vous nos seuls cousins sur cette planète. Soyez fière de votre lutte et assurée de mon soutien le plus total. » **JT**

OSER RÊVER

« osé rêver à ce qui pourrait y avoir d'encore mieux dans ce petit coin magique.... »

Ces paroles d'un citoyen traduisent bien l'esprit dans lequel la consultation a été accueillie par les Michelois et les Micheloises qui ont participé et soumis commentaires, suggestions et rêves.

Facteur décisif – Le consensus

Les citoyens de Saint-Michel-de-Bellechasse sont, en bout de ligne, les propriétaires des biens acquis de la Fabrique. Il leur revient le choix d'entreprendre ou pas la sauvegarde et la revalorisation.

Si la volonté est de ne pas sauvegarder et de revaloriser le presbytère, la grange à dîme et les terrains adjacents, le processus se termine.

Heureusement, un **consensus populaire** existe.

Les réflexions et suggestions recueillies constituent une **source d'inspiration** pour guider tout projet futur de sauvegarde et de revalorisation du patrimoine du cœur de Saint-Michel-de-Bellechasse.

Consensus populaire – Source d'inspiration

1. Les Michelois et Micheloises tiennent résolument au presbytère et à son site. Ce patrimoine immobilier fait partie de leur ADN; on ne peut pas imaginer le cœur du village et l'identité micheloise sans le presbytère, la grange à dîme et les terrains adjacents. Ce patrimoine est une présence quotidienne dans la vie des citoyennes et citoyens.

2. Les citoyens sont fiers d'habiter un village historique et patrimonial qui donne un cadre de vie, une cohésion sociale et une qualité de vie exceptionnelle. Saint-Michel-de-Bellechasse c'est notre *petit coin magique*...

3. L'ensemble immobilier composé du presbytère, de la grange à dîme et les terrains adjacents possèdent une valeur inestimable du point de vue historique, patrimonial, religieux, culturel, éducatif/pédagogique, environnemental, esthétique, touristique, social et économique.

4. Cette valeur inestimable doit être reconnue formellement par la Municipalité et les autres instances gouvernementales.

5. L'ensemble immobilier est perçu comme pouvant être un moteur et levier social, économique et culturel important pour l'avenir de la Municipalité.

6. La sauvegarde et la revalorisation de l'ensemble immobilier est une responsabilité à la fois collective et partagée qui doit être assurée et financée par les Michelois, les Bellechassoises et l'ensemble des Québécois.

7. Les contribuables de Saint-Michel ne veulent pas, et ne peuvent pas, à eux seuls réaliser la sauvegarde et la revalorisation. L'apport financier des autres paliers gouvernementaux et d'autres sources de revenus est un pré-requis.

8. Tout projet communautaire futur pour sauvegarder et revaloriser l'ensemble immobilier devra :

- a.** respecter la *noblesse* du paysage, l'harmonie du milieu et la valeur historique du site,
- b.** reposer sur une *vocation communautaire*, *rassembleuse*, *multi-générationnelle* et *apolitique*,
- c.** être consacré à une *mission éducative/pédagogique*, *muséale*, *culturelle* et *touristique*,
- d.** servir à *perpétuité* les générations présentes et futures,
- e.** être *accessible et ouvert* au public à l'année longue,
- f.** être *échelonné* sur plusieurs années et
- g.** *impliquer et engager* les citoyens au cours des prochaines étapes de l'élaboration et la mise en œuvre.

Réflexions spécifiques sur le « projet catalyseur »

Les Michelois et Micheloises ont médité sur la vision présentée dans le « *projet catalyseur* » de la vidéo¹⁶. Ces témoignages sont très importants et devront être pris en considération lors de l'élaboration et la mise en œuvre du projet communautaire futur.

1. Aucun bâtiment ne doit être envisagé à l'ouest du presbytère; un immeuble à cet endroit brimerait la vue panoramique et briserait l'harmonie du site. Deux répondants ont suggéré d'installer la bibliothèque à l'ouest du presbytère mais la grande majorité préfère laisser l'espace libre de tout immeuble.

2. Presbytère et grange à dîme : La proposition de sauvegarder et de restaurer ces deux immeubles est soutenue. Bien que quelques citoyens aient suggéré d'aménager la bibliothèque dans l'espace presbytère, la majorité des répondants préfèrent lui consacrer une dimension muséale, éducative, culturelle et touristique.

- a.** Converti en *Pavillon Patrimoine*, le presbytère restauré serait dédié à l'histoire des lieux, aux villages du littoral, aux familles fondatrices, aux personnages illustres et aux industries marquantes. Ce *Pavillon* a le potentiel d'être un *centre d'excellence et d'innovation* pour le

patrimoine bâti de Bellechasse et du Québec. Il pourrait être ouvert à l'année longue pour accueillir groupes scolaires, historiens, chercheurs, généalogistes, sociétés historiques, architectes patrimoniaux etc.

b. Converti en *Pavillon Traditions*, une grange à dîme restaurée serait dédiée au musée de Daniel Pouliot¹⁷, artisan passionné, où l'histoire et les traditions du littoral de Bellechasse et du Québec pourraient être présentées et racontées. L'exposition permanente présenterait un monde en miniature qui illustrerait des traditions populaires, métiers ancestraux, scènes de famille et patrimoine bâti québécois. Les visiteurs entreraient en contact avec une vie rurale et agricole disparue.

Le *Pavillon Traditions* serait un hommage à nos ancêtres, ces travailleurs acharnés, témoins d'une histoire souvent oubliée. Le *Pavillon Traditions* pourrait être ouvert à l'année longue pour accueillir groupes scolaires etc.

3. La proposition de construire un *Pavillon Accueil* est soutenue et serait un trait d'union entre le *Pavillon Patrimoine* et le *Pavillon Traditions*.

a. Le *Pavillon Accueil* serait l'entrée principale aux espaces muséales pour les visiteurs, touristes et groupes, serait le lieu d'accueil pour la programmation éducative, muséale et touristique et serait le début de circuits patrimoniaux et de mini-expériences touristiques. On pourrait y retrouver une aire de repos munie d'un café/terrasse, un comptoir de produits locaux et d'autres services aux visiteurs (salles de repos, vestiaires) etc.

4. La proposition de construire un *Pavillon Bibliothèque et Archives* est soutenue. Ce *Pavillon* est perçu comme un lieu où les gens pourraient se rencontrer, échanger, discuter, se distraire, apprendre, créer, travailler et exposer.

a. Une bibliothèque, ouverte gratuitement et offrant des *services diversifiés et novateurs*, deviendrait un *pôle rassembleur*. Ce *Pavillon* a, selon les commentaires, une pertinence communautaire, multi-générationnelle, culturelle et éducative. Un lieu dynamique; un espace de convivialité.

5. La proposition de construire un *Pavillon Mairie* à l'ouest du presbytère n'est pas retenue. Le site doit être apolitique. La préférence est de rénover l'ancien Palais de justice afin d'y loger la Mairie.

¹⁶ Voir Annexe 1.

¹⁷ Daniel Pouliot, a sculpté minutieusement des scènes de vie de Saint-Michel-de-Bellechasse, de Bellechasse et du Québec entre 1663 et 1970. La collection inventoriée contient quelque 500 personnages, 200 voitures d'époque et des répliques d'immeubles patrimoniaux de divers villages et de lieux québécois.

Libre cours à l'imagination

Les Michelois et Micheloises ont laissé libre cours à leur imagination. L'opportunité de réfléchir sur l'avenir de Saint-Michel-de-Bellechasse leur a donné des ailes. Voici quelques exemples :

Il serait intéressant que la dimension de la bibliothèque permette l'intégration d'une ludothèque (près de jeux et jouets pour tout âge) et d'un local communautaire de prêt d'outils. **MP**

Je crois même qu'il serait possible de créer un ou deux emplois étudiants pour raconter l'histoire de quelques belles [maisons] du village. **IL**

J'aimerais un musée à l'intérieur du presbytère. J'ai des artefacts maritimes qui pourraient y être intégrés. **MB**

Je vois très bien des visites guidées (ou audio guides) offertes à St-Michel, allant d'une chapelle à l'autre. **MG**

Je trouve qu'il manque quelque chose pour attirer les jeunes, adolescents et jeunes adultes. J'ajouterais au pavillon Bibliothèque une salle ludique... Il pourrait y avoir location de salles pour que les jeunes se rencontrent et s'amusent, une banque de jeux devrait être disponible. Ces salles pourraient aussi être louées pour que les familles y tiennent des fêtes d'enfants. **CB**

C'est une très bonne suggestion de penser à l'art public. Ça donne une toute autre dimension au projet et au secteur... Pour accueillir éventuellement de telles œuvres je me demande si la municipalité n'aurait pas avantage à se doter d'une politique d'art public de base On peut rêver !... Je suis tout à fait en accord avec les volets tradition, patrimoine et histoire je me demandais toutefois si un tel projet pouvait prévoir à même les idées actuelles, un espace pour les arts visuels, les métiers d'art ou autres disciplines artistiques qui pourraient s'amalgamer au travail des organismes communautaires de la municipalité comme les Fermières Lier la modernité et l'histoire, pourquoi pas? Je prends exemple sur Deschambault qui utilise entre autres l'église et un ancien bâtiment derrière pour la tenue de la biennale de lin.... **LM**

.... J'y vois une vaste terrasse pleine de gens qui sont venus y manger une bouchée simple et abordable, peut-être un sandwich, un croissant, prendre un bon café en étudiant ou un verre entre amis.... **GC**

.... Comme lui, bien d'autres artistes de St-Michel et des environnements pourraient certainement bénéficier d'une telle vitrine, soit par la tenue d'évènements ponctuels, concerts, vernissages, etc... Il y a tellement de possibilités. Quel bel héritage à laisser aux générations futures... **PC**

Sur le terrain à l'ouest du presbytère aux angles des rues St-Joseph et des Remparts, pourquoi pas un parc pour célébrer nos familles et nos personnalités marquants ? Un parc de sculptures pour honorer les excommuniés de Saint-Michel, les Filles du Roy, nos agriculteurs, nos marins, nos fabricants de bateaux. La Municipalité de Ste-Famille sur l'île d'Orleans a un tel genre de parc. **SR**

Pourquoi pas une vidéo des rues de Saint-Michel pour présenter au monde toutes les belles ancestrales qui y existent ? La vidéo pourrait aussi présenter les anciennes maisons de ferme, les granges, les hangars des rangs.... Ne nous gênons pas...soyons fiers de notre patrimoine. **SR**

Des jardins publics... **JK**

... J'ai beaucoup aimé l'idée de loger l'exposition muséale de M. Pouliot dans la grange à dîme. ... **MG**

...les bureaux municipaux devraient être à la Caisse populaire (il y a déjà une voûte, une réception, poste d'attente et des bureaux). 120 000\$ de rénovation n'est pas la fin du monde et cela pourrait se négocier avec Desjardins... **DB**

... je rêverais pour ma part d'une aire de pique-nique, d'un jardin communautaire... **MG**

Pour un projet communautaire le presbytère pourrait avoir une partie restauration donnée en sous-traitance, loisir pour les personnes âgées en résidence privée qui viendrait y passer la journée comme un camp de jour en villégiature. **JK**

Je vois très bien des visites guidées (ou audio guides) offertes à St-Michel, allant d'une chapelle à l'autre. **MG**

Je pense que l'ancienne bibliothèque, qui est aussi un bâtiment à conserver, devrait abriter les bureaux de la mairie... **CB**

Pourquoi pas un petit kiosque ouvert pour accueillir des spectacles musicaux l'été. Un peu comme le kiosque Edwin Bélanger sur les Plaines.... **CB**

... une salle culturelle multidisciplinaire, où pourraient se dérouler des conférences, des mini concerts, des expositions, des colloques, ou même des fêtes. **JD**

Préoccupations et soucis

1. Le financement. On s'y attendait; c'est tout à fait normal de se soucier à cet égard. Mais, c'est une situation qui offre des solutions, telles les subventions gouvernementales, d'organismes sans but lucratif voués à la protection du patrimoine, des mécènes, etc.

2. La juxtaposition architecturale de l'ancien avec le contemporain. Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'harmonie du Pavillon Accueil et du Pavillon Bibliothèque avec le milieu et les immeubles patrimoniaux. Les préoccupations étaient de l'ordre des volumes et des matériaux de construction de ces deux pavillons. Par contre, plusieurs appuient le concept de la juxtaposition moderne et ancien.

3. L'impact sur les autres immeubles et biens municipaux (l'effet domino). Un projet communautaire qui intégrerait un Pavillon Bibliothèque sur le site du presbytère aurait des effets sur l'avenir de l'ancien Palais de justice où la bibliothèque se trouve présentement. Si la Mairie est déplacée dans le Palais de justice restauré qu'advient-il du centre communautaire, etc.

...Je n'ai jamais vu un projet architectural mêlant le patrimonial et le moderne réussir à préserver l'empreinte d'un site historique... EF

...Je pense que la municipalité devrait embarquer dans le projet et ajouter à cela des idées pour les autres bâtiments de la municipalité, tel que la biblio, qui pourrait être vendu, le centre communautaire (ou on pourrait avoir un CPE) etc. FD

Le centre communautaire actuel pourrait avoir une autre vocation, étant sur la 132 et à proximité de l'auto-route. Une gestionnaire des magasins Korvette m'avait parlé de son intérêt à s'installer à St Michel, mais disait ne pas trouver de locaux. IL

...Je l'invite à voir les différents projets d'intégration patrimoniale qui ont eu lieu dans les dernières années au Québec.....l'Anglicane, Bibliothèque de Ste-Foy, Maison de la littérature... mais le mieux serait de mandater un bureau d'architecture pour effectuer une étude préliminaire. JR

C'est une juste cause de vouloir conserver cet immeuble historique. Mais le problème, c'est l'argent, n'est-ce pas? RB

Ce presbytère est vraiment un bâtiment à préserver. Je ne peux pas croire qu'il est impossible d'aller chercher aux différents paliers gouvernementales des argents pour permettre de restaurer et entretenir ce presbytère unique. BT

Je suis pour le projet si l'ensemble des dépenses est comblé par une subvention gouvernementale sinon je suis contre. JC

La seule excuse du maire pour laisser se délabrer le presbytère repose sur des motifs financiers alors qu'il ne fait absolument rien pour s'enquérir des programmes gouvernementaux existants qui pourraient permettre sa réfection..... Je persiste à croire que le projet de restauration que vous proposez est un projet rassembleur qui irait chercher la majorité des citoyens. Avez vous songé à une campagne Gofundme et autres moyens de levées de fonds qui permettraient de préparer le terrain avant d'approcher les paliers supérieurs de gouvernement (provincial + fédéral) ? MQ

... Il faut être réaliste, l'argent ne tombe pas du ciel. FP

Votre projet de rénover le presbytère et la grange ainsi que de les réunir par une intervention contemporaine nous semble très pertinente. Ce type d'intervention est souvent appliqué pour recycler des bâtiments anciens et leur donner une nouvelle vocation. Il ne faudrait toutefois pas que les ajouts dominent l'aménagement. CC

Le pavillon d'accueil, un élément indispensable dans un tel projet à mon avis devrait être intégré dans les murs du presbytère afin de ne pas modifier l'architecture du site. BL

*Je vous appuie, Mme Lauzon, dans vos démarches qui permettront, je l'espère, de révéler publiquement les véritables motivations de ceux et celles qui croient que ce bâtiment d'exception pourrait être remplacé par un bâtiment d'égale valeur ou supérieure. J'en doute fortement a priori. Vous avez raison, ce patrimoine concerne bien d'autres personnes que celles qui habitent Saint-Michel ou qui considèrent ce bâtiment sous l'angle d'une opportunité immobilière. Je me sens interpellé par les risques que vous évoquez, comme le serait tout professionnel préoccupé par la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural québécois. **JW***

RÉFLEXIONS PERSONNELLES

Le potentiel de l'avenir

Le cœur de Saint-Michel-de-Bellechasse est un repère géographique où les citoyens et visiteurs convergent naturellement pour se rassembler, déambuler, admirer le paysage et le panorama, échanger, se divertir, pique-niquer, etc. L'harmonie du cœur de Saint-Michel-de-Bellechasse offre quiétude, calme et sérénité à tous, jeunes et moins-jeunes. Voilà en partie le charme et la magie de ce beau village aux abords du magnifique fleuve Saint-Laurent.

Le cœur de Saint-Michel-de-Bellechasse est traditionnellement et naturellement un phare rassembleur. C'est une réalité incontournable et immuable. C'est l'avenir.

Le cœur de Saint-Michel-de-Bellechasse peut et doit devenir moteur et levier pour l'avenir. Notre patrimoine immobilier et notre passé sont des éléments de développement ayant un potentiel gigantesque pouvant **conférer prestige** à la Municipalité et à ses citoyens.

Vision pour l'avenir

1. Saint-Michel-de-Bellechasse est déjà un **modèle de patrimoine vivant**. La Municipalité a tous les ingrédients pour se faire reconnaître comme tel et se positionner comme **centre d'excellence et d'innovation** pour le patrimoine bâti de Bellechasse et du Québec.

2. Saint-Michel-de-Bellechasse a déjà plusieurs antécédents culturels, artistiques et musicaux. La Municipalité doit favoriser la réémergence musicale et artistique. Elle doit œuvrer à se positionner au cœur d'une **émergence culturelle nouvelle** en appuyant la recherche et le développement historique, patrimonial, artistique et généalogique liant institutions scolaires, muséales et autres organisations.

3. Saint-Michel-de-Bellechasse est déjà un aimant magnétique pour les touristes. La Municipalité doit se positionner comme **destination touristique incontournable** en offrant une gamme de services, activités, apprentissages, techniques artisanales, produits du terroir, circuits patrimoniaux et mini-expériences de haut niveau pour les touristes et visiteurs étrangers, Québécois et Bellechassois ainsi que pour sa population. Elle doit se positionner pour faire vivre aux touristes des expériences uniques et emballantes.

4. Saint-Michel-de-Bellechasse possède déjà un terroir riche de produits agricoles, de connaissances et d'expériences. La Municipalité doit maximiser ces atouts. Pour se différencier, la Municipalité doit **moderniser son vocabulaire** et utiliser des mots-clés tels que **créativité** et **innovation**.

Le rêve de plusieurs Michelois et Micheloises, c'est que les questions patrimoniales doivent être reconnues comme **contributeurs positifs** et doivent devenir une **facette importante** des tâches et obligations d'une Municipalité moderne. L'avenir de Saint-Michel-de-Bellechasse et celui des générations à venir en dépendent.

La Municipalité doit ajouter à son vocabulaire actuel de services d'aqueducs et d'égouts, sécurité publique, aménagement du territoire, etc. des mots ciblant l'avenir, soit : créativité, innovation, préservation, sauvegarde et mise en valeur.

OSONS RÊVER !

PROCHAINES ÉTAPES

La première démarche, sensibilisation, réflexion et consultation initiale, est terminée.

Ce rapport *Oser Rêver* est publié sur le site Web www.presbyteresaintmichel.com.

Dans le but de préparer une demande de subvention auprès du Gouvernement du Québec dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, il faut préciser et structurer un projet de sauvegarde et de revalorisation du presbytère, de la grange à dîme et des terrains adjacents. Le programme de soutien se termine le 31 mars 2022.

Pour ce faire, un plan de travail et un échéancier ont été préparés :

Démarche 1		
Sensibilisation et consultation	octobre-novembre 2020	X
Publication et lancement du document <i>Oser Rêver</i>	janvier 2021	X
Préparation d'un plan de travail	janvier 2021	X
Démarche 2		
Formation d'un comité de travail	février 2021	
Mise sur pied d'un groupe d'experts indépendants	février 2021	
Préparation d'un projet de sauvegarde et de revalorisation	février 2021 - septembre 2021	
Démarche 3 : Consultation	octobre 2021	
Démarche 4 : Planification - Plan d'affaires	octobre 2021 - décembre 2021	
Démarche 6 : Financement	janvier - mars 2022	
Démarche 7 : Réalisation	post - mars 2022	

Démarche 2 :

Formation d'un comité de travail permanent

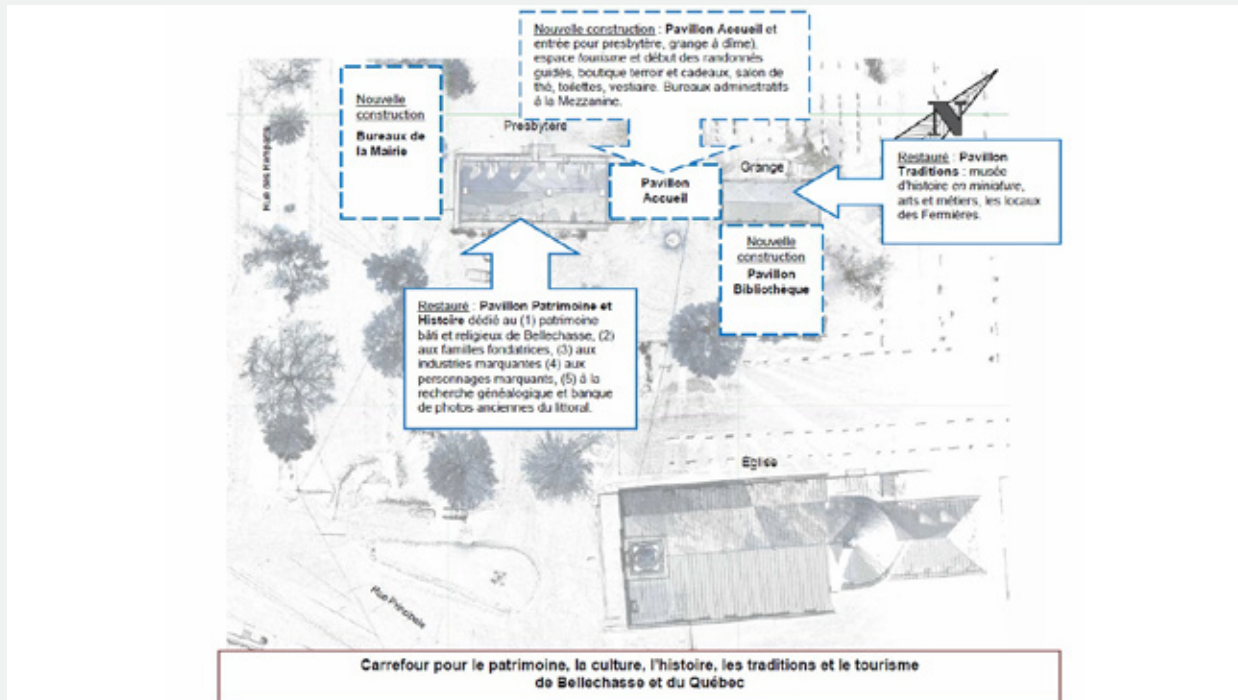
Établir un comité de travail permanent pour piloter la préparation d'un projet de sauvegarde et de revalorisation est une priorité. Celui-ci sera composé de 5-7 individus avec des compétences variées : affaires, support technique, support professionnel, conseils juridiques, administration, communications, etc. Ce comité long terme fera avancer le projet jusqu'à sa réalisation.

Mise sur pied d'un groupe d'experts indépendants

Pour aider le comité de travail permanent, un groupe d'experts dans le domaine patrimonial et des chefs de file québécois qui ont entamé des projets de transformation de lieux historiques et/ou patrimoniaux seront rencontrés. Le but sera d'amasser de l'expertise et conseils et créer une banque d'informations de projets semblables.

ANNEXES

Annexe 1 : Projet catalyseur



Annexe 2 : Le cœur de Saint-Michel-de-Bellechasse



Mise en page et photos :

TILIKUM
M É D I A

www.tilikummedia.com